

SUPPLEMENT

CHRONIQUE RELIGIEUSE ET LITTÉRAIRE DU MONDE CATHOLIQUE.

I. — Canada.

1. **Université Laval, Montréal.** — M. A. Léger, après trois années de séjour comme professeur de littérature française, est rentré en France.

Il est remplacé par M. L. Arnould, docteur ès-lettres, professeur à l'Université de Poitiers. M. Arnould a écrit sa thèse sur Racan, ouvrage couronné par l'Académie, et il est directeur, depuis sept ans, du *Bulletin des Conférences et des Cours de la Faculté des Lettres de Poitiers*. Tout dernièrement il a publié, à la librairie Oudin, un attachant volume, intitulé *Une âme en prison*. C'est le poignant récit de la formation intellectuelle et religieuse d'une jeune fille aveugle née, sourde et muette, par Soeur Marguerite de l'ordre des Dames de la Sagesse.

2. **Université catholique d'Ottawa.** — *L'enseignement parallèle en français et en anglais.*

Il importe d'attirer l'attention et la faveur du public sur ce double enseignement.

Contrairement à des conceptions indécises, à des assertions erronées — bien que revêtues du voile de la bonne foi — les cours universitaires ne sont ni exclusivement anglais, ni exclusivement français. Il dépend du libre choix des parents et des élèves d'opter pour le cours classique qui se donne dans l'une des deux langues.

Dans le cours français — sur *vingt heures* de classes par semaine — *treize* sont consacrées au français, soit l'enseignement de l'histoire et de la géographie, les traductions du grec et du latin en français, les heures d'explication et d'étude de la composition française et des auteurs. Les *sept* autres heures sont dévolues à l'enseignement de l'anglais, — grammaire, littérature, textes, — aux classes des sciences mathématiques, physiques, naturelles, toutes réservées à la langue anglaise, dans un dessein pratique et utilitaire.

Tout élève du cours anglais, de son côté, reçoit trois heures d'enseignement français par semaine.

Il est naturel que les Supérieurs, en vue des avantages à assurer aux Canadiens français, aient songé à nantir le cours français — à l'égal du cours anglais — d'un personnel compétent qui appelle la confiance des parents, qui garantisse l'avancement des étudiants.

C'est dans ce dessein qu'ils viennent d'engager les services d'un prêtre français, agrégé des Lettres de l'Université de Paris, M. l'abbé Le Bel. Il vient d'inaugurer son enseignement auprès des élèves de Belles-Lettres,